

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 septembre 2022

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 38

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2022_09_153

> > Objet:

Adhésion à Info Jeunes Jura

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du leudi 29 septembre 2022

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Courtefontaine : M. **ARNOULD** Iean-Noël Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre:: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérome FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés:

Absents excusés: Brans: M. Michael PERES Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER Evans: M. François GRESET Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Orchamps: M. Nicolas JOLY Rouffange: Mme Aurore PLANCON Saligney: M. Gilbert LAVRY

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote:

Mandants: M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Hubert BACOT (FRAISANS)

Mandataires: M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Dominique JOLY (FRAISANS)

Le auorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Affiché le 04/10/2022



ID: 039-243900560-20221003-DCC2022_09_153-AU

ADHESION A INFO JEUNES JURA

La médiathèque a fait appel à Info Jeunesse Jura pour une conférence le 6 décembre sur les Réseaux sociaux et les jeunes. Une conférence qui devait avoir lieu en décembre 2021, a été annulée suite au départ de l'agent.

Cette année, Info Jeunesse Jura demande pour cette conférence une adhésion (75 €) et une prestation de 50 € par convention.

Le bulletin d'adhésion et la convention sont joints en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à Info Jeunes Jura;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;
- accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention;
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier :
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0





ANNEXE

Bulletin·d'adhésion·2022¶		
i Raison-sociale	a	
dresse*:·		→ Téléphone°:·¶
ī		> Télécopie°:¶
1		
4		
	. n. a	
Représentant-l M.º/·Mme·	egar: 1	<u>→en</u> qualité de
a		
T Contact T		
M/·Mme	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. → <u>en</u> -qualité de
 Courrie *:		Téléphone°:
	-) -)	→ → → → → → → Mobile":¶
<u>T</u>	·	
1 7		
		,-déclare-que
	(raison-s	ociale)
1 	Souhaite-adhér	er·à·Info·Jeunesse·Jura·pour-l'année·2022,·ei¶
	-	to the second second
→ □·s'8	acquitte de la cotisation annuelle pa acquitte de la cotisation annuelle oro	rtenariale·2022*:·75·€·¶ finaire·2022*·-18.€¶
ي's-Π	ecquitte de la cotisation de soutien 2	2022°:-(somme-à-déterminer)¶
	mande-l'établissement-d'une-factur	e-pour-le-versement-de-la-cotisation¶
¶ →	na <mark>h</mark>	Fait-à
4 →	→	Le
•	4	Signature¶
»÷ Dullotir	n-d'adhésion-à-retourner-à¶	1.¶
	TO JEUNESSE JURAT	T T
		ĪĪ







iilonslesaunier.com¶

Convention-d'intervention¶

Entre les soussignées 4

Info-Jeunes:Jura-¶

Association Loi-1901 à but non lucratif, possédant un agrément Jeunesse et Education Populaire et l'agreement Education

Siège social^a: 17-place perraud 39000 Lons le Saunier¶

Téléphone::03-84-87-02-554

Mail∵ijlonslesaunier@jeunes-bfo.fr¶ Numéro de Siret : 328331731000394 Non-soumise-à-TVA-(article-261-du-CGI)¶

Représentée par sa Présidente, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ-ci-après dénommé l'association.

Et¶

Nom4

Adresse4

Représenté(e)-par Madame/·Monsieur, ci-après dénommé l'Etablissement 1

La présente convention fixe les conditions de réalisation des interventions réalisées par l'ASSOCIATION. 4

ILEST-CONVENU/CE/OUL/SUIT :5

ARTICLE-1--DEROULEMENT-DES-INTERVENTIONS

Dates des interventions :

Cea-interventions-auront-lieu-le(s)-:-mardi-6-Décembre-20224

Numbre-d'intervenant:-1-(ou-2)4

Suivent-le-planning établi-le-personnel-intervenant de l'Etablissement et en-accord avec-info-Jeunes-Jura¶

Nom des intervenants: Borget Romain

Nom-de-l'intervention-et-sa-durée":-Des-outils-numériques-...-et-des-jeunes¶

ARTICLE:2:--AVANT-LES-INTERVENTIONS

Pour assurer une bonne préparation des interventions l'établissement s'engage à :1

- → Identifier une personne référente qui sera en lien direct avec l'Association pour la préparation des¶ Interventions,¶

 - → Signer-et-envoyer-la-présente-convention,¶
 → Prévenir-le-plus-rapidement-possible-l'Association-de-tout-changement-dans-l'organisation-des-interventions.¶

ARTICLES-PENDANT/LES-INTERVENTIONS

L'association: 1

- → Assure l'intervention et en assume le contenu,¶
- → Dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant son personnel et son-matériel,¶
- Fournit-des supports de communication selon les besoins

Réseguinfo Jeunes du Jura 19

Lons-Le-Saunier----Morez----Saint-Claude---Dole 9

tons to \$517-Place-Perraud-39000-Lons-Le-Saunier--03-84-87-02-55--illonsiesaunier@jeunes-blo.fr¶







···ilonslesaunier.com¶

Les supports de présentation sont la propriété de l'Association et ne peuvent être transmis sous quelques formes que ce soit. L'enregistrement par n'importe quel support vidéo ou audio est formellement interdit. I

L'établissement: 1

- - S'acquitte-de-l'adhésion à l'association, 4
- -> Accueille et accompagne l'intervenant de l'Association juaqu'à la salle où se déroule l'intervention,¶
- → Fournit-le-matériel-obligatoire-demandé et à minima*: ¶
 - → Un ordinateur, un vidéoprojecteur (ou tableau-blanc-numérique).
 - Un logiciel de diffusion PowerPoint,¶
 - Un-dispositif-de-sonorisation-de-l'ordinateur-(enceintes,-baffles...)¶
 - > De préférence prévoir une salle assez grande qui permet le dépassement des élèves en fonctiondes animations proposées.
- → Prévoit- le déjeuner du midi du ou des intervenents si nécessaires. En cas d'impossibilité, des fraissupplémentaires seront facturés à l'établissement. 4
- → Assure disposer d'une assurance lui permettant de couvrir les dommages survenant au cours des interventions. et-dont-il-serait-responsable,¶
- → Est-garant-du-bon-déroulement-de-la-séance-sans-en-perturber l'animation.
- → Assure la sécurité de l'intervenant lors de tous les moments de sa présence dans l'établissement,¶
 → Respecte l'organisation définie au préalable avec l'association.¶

ARTICLE 4 -- APRES LES INTERVENTIONS

L'association :: 1

Adresse à l'établissement une facture, payable sous 30 jours, les frais d'animations au tarif de 4 - → 20 € l'animation de 45mn à 1h30,4

- → 30·€-l'animation-de-1h-30¶
- → 40-€-l'animation-de-2h.-¶
- → 50 €-soirée-parents ou intergénérationnel (1h30-à-2h30)¶

Cette tarification a été votée lors du Conseil d'administration de l'association en date du 6 décembre 2021¶

" Pour information le réseau·l.I-BFC a fixé-les tarifs suivant 90€ de l'heure pour des animations en dehors des murs et 60€ dans les murs. Le différence entre les montants est prise en charge par nos différents financeurs. ¶

Transmet-une enquête de autisfaction par voie numérique afin de recueillir l'avis de l'Etablissement concernant le déraulement des interventions. 4

Le-4

Signature 4 Signature de l'association Info Jeunes Jura →

Réseguinfo Jeunes du Jura 1

Lons-Le-Saunier----Morez----Saint-Claude---Doie 1

tons to 5%17-Place Perraud-39000-tons to Saunier--03-84-87-02-65 -- illansiesaunier@ieunos-btc.fr¶